

# Procès-verbal du Conseil communal de Vuarrens le 8 septembre 2015

**Bureau du conseil :** Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice-président, Cédric Charlet, scrutateur, Raphaël Pedrazzini, scrutateur, Cyril Chevalley scrutateur suppléant, Céline Perrin scrutatrice suppléante.

**Secrétaire :** Jean-Marc Meylan.

**Municipalité :** Claude Duvoisin, syndic, Jean-Philippe Buffat, vice-syndic, Hermann Gerber, Philippe Russo, Jean-Pierre Mitard, Isabelle Wipfli Thonney.

**Conseil :** Effectif : 33 / Quorum : 17 / Présents: 29 / Excusés : 4 / Absents : 0 / Majorité : 15

	Sujets	Qui	Quoi / comment	Décisions
1	Bienvenue et ordre du jour	P. Vallotton	Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée pour cette séance extraordinaire.  L'ordre du jour est adopté.	Séance ouverte à 20h00. L'OJ est adopté
2	PV du 9.06.2015	P. Vallotton	Le PV ainsi modifié est adopté avec 26 voix et deux abstentions. Son auteur est remercié.	Le PV du 9.06.15 est adopté.
3	Communications du Conseil	P. Vallotton	Les PV du conseil sont maintenant tous à disposition sur le site de la commune.	
4	Communications de la municipalité	C. Duvoisin	A. Roy est excusé pour raison professionnelle. En réponse à une interpellation, les documents pour les mises à l'enquête sont maintenant présents sur le site internet de la commune : il remercie C. Charlet, conseiller et webmaster. Suite à l'achat d'un défibrillateur par la commune, une présentation aura lieu à la buvette de la grande-salle le 16 sept. Dans le cadre de la prévention et la sécurité pour les plus de 60 ans, la préfecture a écrit à toutes les personnes concernées une invitation pour une réunion d'information organisée conjointement entre la préfecture et la police le 30 sept. à Pailly de 14h30 à 16h30. Le Vuarrens-info indique un no de tél. pour les personnes souhaitant une aide pour leur déplacement à cette occasion.	
5	Préavis municipal 2015-07 relatif à la rénovation de la grande-salle	P. Vallotton	Le préavis municipal 2015-07 et les documents liés ayant été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont pas lus.	
5	Rapport de la commission ad'hoc	P. Morier	La commission s'est réunie les 19 et 24 août. La délégation de la municipalité en charge du dossier était présente le 19 et a présenté l'évolution par-rapport au préavis retiré. La municipalité a décidé de conserver les acquis positifs présentés dans le premier préavis par leur collègue, et n'ont pas souhaité remettre en question le mandat confié au bureau d'architecte AARC. La commission a pris note de l'absence de cahier des charges formalisé pour les prestations de l'architecte. <u>La commission a fait six observations :</u> -pas d'analyse thermique en amont du projet. L'analyse en cours permettra de déterminer le droit aux subventions. Les travaux d'isolation augmenteront le confort d'utilisation de la salle. Aucun retour d'investissement n'est attendu, même si la facture de chauffage devrait	

			<p>baisser.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Aucune variante, esthétique ou technique n'a été envisagée. Aucune modification ou réfection intérieure de la salle n'est proposée.</li> <li>-L'isolation périphérique sera renforcée dans les zones exposées à des risques d'impacts.</li> <li>-L'origine des importantes fissures apparues sur les façades n'est pas liée à un problème structurel.</li> <li>-La charpente ne sera pas remplacée mais adaptée pour l'isoler thermiquement. La couverture sera intégralement remplacée. Le gain énergétique de ces travaux affranchis la municipalité d'une mise à l'enquête, alors même qu'il y aura une élévation de la toiture et des modifications importantes de l'aspect extérieur du bâtiment.</li> <li>-La supervision des travaux sera réalisée par l'architecte en présence de la délégation de la Municipalité. La réalisation est forfaitaire pour tous les travaux, les éventuels risques sont assumés par les entreprises.</li> </ul> <p><u>La commission a été interpellée par quatre points :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la planification du projet « en urgence » à quelque peu inquiété la commission. La municipalité souhaite terminer ce projet sans report en 2016 pour l'achever avant la fin de la législature. A noter qu'en cas de report, il pourrait être repris sans impact financier.</li> <li>-La réalisation de certains travaux, comme les crépis, en période hivernale, a surpris la commission. La municipalité fait confiance à l'architecte et aux entreprises de prendre les mesures pour que les travaux se fassent selon les conditions météorologiques.</li> <li>-La délégation de la municipalité assure que les spectacles de l'AAV planifiés en 2015 se dérouleront dans des conditions normales. Le respect des normes de sécurité pour les manifestations est sous la responsabilité de l'architecte. Sur ce point, les sorties de secours faisant partie des éléments concernés par les travaux, la commission recommande que la Municipalité s'assure que les normes soient respectées pour les spectacles planifiés.</li> <li>-La commission fait part de sa déception concernant le manque de transparence et de confiance manifesté par la délégation de la municipalité au sujet des coûts par postes.</li> </ul> <p>En conclusion la rénovation de la grande-salle est nécessaire et le projet tel que présenté permet d'atteindre les objectifs fixés. La commission a fait part de ses inquiétudes à la délégation de la municipalité qui a apporté des réponses satisfaisantes et rassurantes. La commission souhaite rappeler son exigence concernant les normes de sécurité pour les spectacles. La commission remercie tous les membres de la municipalité ayant contribué au projet depuis le début pour leur travail et à la délégation chargée de ce préavis pour sa disponibilité. En conclusion la commission recommande d'accepter le préavis tel que proposé.</p>	
5	<b>Rapport de la commission des Finances</b>	<b>P. Favez</b>	<p><i>« La Commission des finances, composée de MM. Patrick Bouvier, Jean-Michel Buffat, Luc Ciocca, Pierre Favez et André Jaquier, s'est réunie le jeudi 20 août 2015 en présence de M. Jean-Pierre Mitard, municipal des finances, afin de prendre connaissance du préavis municipal relatif à la rénovation de la Grande Salle.</i></p> <p><i>Nous relevons que la présentation des 3 financements de la réfection du collecteur, de la rénovation de la grande salle et celle de l'Auberge du Lion d'Or lors de la même séance nous permet de nous assurer qu'il n'y aura pas de divergence avec le préavis 2014/8 relatif à la vente de deux biens communaux accepté par le conseil l'année dernière.</i></p> <p><i>Nous relevons également que l'AAV financera en grande partie les travaux qui leur sont nécessaires, que la pose de panneaux solaires n'aurait pas été dans nos moyens et que les prix proposés ont été forfaitisés ce qui laisse peu de place à des imprévus.</i></p> <p><i>Le financement de cette réfection étant assuré par le produit des ventes des parcelles 38 et 114, la commission des finances ne peut donc que recommander au Conseil d'accepter le préavis municipal relatif à la rénovation de la Grande Salle tel que présenté par le préavis municipal. »</i></p>	
5	<b>Préavis municipal</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	<p>N'a rien à ajouter sur le contenu du projet. Le rapport thermique est arrivé le 7 sept. Ses conclusions confirment que des subventions seront versées, et qu'une économie d'environ 35% est estimée, soit env. CHF 4500.- par année pour les frais de chauffage.</p> <p>Il se met à disposition pour les éventuelles questions.</p>	

5	<b>Discussion</b>	<b>C. Brocard</b>	En comparant les deux préavis successifs sur le même sujet, elle constate une augmentation du prix global.
5	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	Les deux projets ne sont pas les mêmes. Tous les coûts supplémentaires sont dus à des changements du cahier des charges, notamment l'isolation des éléments de façades qui est complète dans ce deuxième préavis.
5	<b>Discussion</b>	<b>R. Pedrazzini</b>	Concernant le bilan énergétique, il était question d'un bénéfice énergétique de 80% (déperditions estimées : 50% par le toit, 30% par les façades et 20% par le sol). Pourquoi ce chiffre de 35% ?
5	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	Ces 35% représentent une économie globale. L'estimation avant l'analyse correspond aux chiffres cités par R. Pedrazzini, mais l'analyse donne 15% pour le toit, 45% pour les façades et 40% pour le sol. Les 35% représente l'économie globale tenant compte de l'ensemble de la consommation énergétique.
5	<b>Discussion</b>	<b>D. Zürcher</b>	Le rapport n'est-il pas trop faible entre les coûts d'isolation du bâtiment et les 4500.- économisés par année, et en tenant compte d'une occupation peu fréquente sur l'année.
5	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	Le préavis répond à cette question : il ne faut pas envisager que la rénovation puisse être financée par les économies escomptées. Le but premier est le confort, et un rajeunissement majeur de l'esthétique du bâtiment.
5	<b>Discussion</b>	<b>C. Brocard</b>	La 1 <sup>ère</sup> commission a entendu des propos tenu par l'architecte qui sont contradictoires avec ce qui est dit ce soir sur le bilan énergétique, par exemple sur les 50% annoncé pour le toit.
5	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	Cela confirme l'importance de l'analyse qui a été faite et qui permet d'avoir des chiffres corrects. Mais la conséquence financière de l'économie énergétique, et de sa différence entre l'estimation et la réalité, n'est pas un élément déterminant dans l'analyse du projet, comme répondu tout à l'heure.
5	<b>Discussion</b>	<b>M.-A. Baumgartner</b>	L'isolation périphérique masquera les fissures futures, quelles conséquences ?
5	<b>Discussion</b>	<b>H. Gerber</b>	Il n'y a que de toute petites fissures actuellement. Si cela devait être le cas, on peut enlever le lattage facilement pour d'éventuels travaux futurs.
5	<b>Discussion</b>	<b>L. Ciocca</b>	Si l'argent encaissé par les ventes n'est pas dépensé en 2015, y aura-t'il des conséquences comptables, notamment pour le calcul péréquatif ?
5	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	Non, aucun d'impact, car alors il s'agirait de faire une provision exceptionnelle.
5	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Ducret</b>	A part l'isolation périphérique, qu'en est-il pour la toiture ?
5	<b>Discussion</b>	<b>H. Gerber</b>	Les combles ont déjà fait l'objet de travaux, et l'isolation du toit sera complétée. La couverture sera faite de grosses tuiles.
5	<b>Discussion</b>	<b>R. Pedrazzini</b>	Les chiffres articulés confirment que l'isolation du sol aurait dû être prise en compte et se dit fâché que l'architecte n'ait fait aucune proposition dans ce sens.

5	<b>Discussion</b>	<b>H. Gerber</b>	Depuis le début du projet des travaux à la grande salle il a toujours été question du toit, des façades et de l'électricité. Il n'a jamais été question du sol.	
5	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	Isoler le sol représenterait des coûts gigantesques et nécessiterait de fermer la salle plusieurs mois. S'il estime la remarque de R. Pedrazzini pertinente, cela impliquerait des travaux trop lourds.	
5	<b>Discussion</b>	<b>G. Buffat</b>	Les façades en bois exposées au midi seront abîmées rapidement. C'est pourquoi la plus-part des bâtiments sont cuivrés. Le bois deviendra noir et dans 20 ans il faudra rénover. Ce bois ne s'entretient pas, car il est traité à l'oxyde de cuivre.	
5	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	Il est allé voir des bâtiments avec ce même bois fait il y a 15 années, et ils n'ont pas bougé.	
5	<b>Discussion</b>	<b>G. Buffat</b>	A Goumoëns et à Vuarrens il y a des exemples de constructions, et après quelques années le bois est devenu noir.	
5	<b>Discussion</b>	<b>H. Gerber</b>	A Goumoëns le bois n'a pas été auto-clavé. Ce n'est pas du bois de la même qualité. Et s'il faut changer quelques lambourdes, on les changera.	
5	<b>Discussion</b>	<b>L. Ciocca</b>	Si dit déstabilisé par les changements de discours de l'architecte : lors de la 1 <sup>ère</sup> commission il parlait d'isolation du toit à 30 cm, et aujourd'hui c'est 10 cm ; il avait parlé d'une isolation périphérique allant jusqu'au sol, ce qui était contredit par les plans, et maintenant cela semble en effet le cas qu'elle n'ira pas au sol : il y a de nombreuses inexactitudes ou de changements.	
5	<b>Discussion</b>	<b>H. Gerber</b>	Il conteste qu'il ait été question de 30 cm pour l'isolation du toit. Il s'agissait d'un réhaussement de 30cm, mais il a toujours été question d'une isolation de 10 cm.	
5	<b>Discussion</b>	<b>L. Ciocca</b>	Il reformule sa question : l'architecte est-il sérieux ?	
5	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	Cet architecte s'est occupé du temple à Echallens, des grandes-salles de Goumoëns, de Villars et d'Etagnière, de l'extension des Trois Sapins par l'ASIRE, etc. Il a 20 ans d'expériences dans la région, sans casserole.	
5	<b>Discussion</b>	<b>D. Bornick</b>	Pourquoi ce ne sont pas les membres de la première commission qui ont étudié le deuxième projet ?	
5	<b>Discussion</b>	<b>P. Vallotton</b>	Il s'agissait d'un nouveau projet, et les tensions qu'il y avait eu avec les membres de la première commission l'ont conduit à nommer des nouveaux membres, mais en gardant un ancien. Ce n'était pas la meilleure, mais pas non plus la plus mauvaise solution.	
5	<b>Discussion</b>	<b>S. Maire</b>	Ces changements sont un manque de reconnaissance de la commission initiale. C'est dommage.	
5	<b>Discussion</b>	<b>P. Vallotton</b>	Il n'y avait aucune intention de disqualifier la commission. Mais les tensions avec l'architecte ont plaidé pour changer de membres. Mais des contacts ont eu lieu avec les membres de la première commission.	
5	<b>Discussion</b>	<b>C. Charlet</b>	En tant que membre de la 2 <sup>ème</sup> commission, il souligne le travail de R. Pedrazzini, qui a eu le rôle de rappeler les travaux de la commission précédente.	

5	<b>Vote sur le préavis 2015-07</b>	<b>P. Vallotton</b>	<p>Personne ne demandant plus la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2015-07:</p> <p>Nombre de votants : 28 Oui : 16 Non : 5 Abstentions : 7</p> <p>J.-P. Mitard remercie le conseil pour sa confiance, et garanti que les travaux seront menés dans les règles de l'art.</p>	<b>Le préavis municipal 2015-07 relatif à la rénovation de la grande salle est adopté</b>
6	<b>Préavis 2015-08 relatif à la rénovation de l'auberge du Lion d'Or</b>	<b>P. Vallotton</b>	Le préavis municipal 2015-08 et les documents liés ayant été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont pas lus.	
6	<b>Rapport de la commission ad'hoc</b>	<b>D. Zürcher</b>	<p>La commission s'est réunie les 18 et 24 août. Le 24 en présence de la délégation de la municipalité en charge du dossier qui a répondu de façon convaincante aux questions posées.</p> <p>La commission constate que l'état de l'enveloppe du bâtiment et tout particulièrement la toiture nécessitent des travaux de réfection de grande ampleur. La vente des deux parcelles ce printemps ayant permis de lever des fonds pour ces travaux, il leur semble judicieux d'effectuer ces travaux le plus rapidement possible. Ils précisent que c'est bien l'entier du toit, charpente et couverture qui sera refait à neuf. Il est à noter que l'exploitation de l'auberge ne sera pas influencée, et celle de l'hôtel de façon supportable pour l'exploitation.</p> <p>Les prix annoncés reflètent l'étendue de la rénovation mais semblent raisonnable. Le budget ayant été établi sur une base forfaitaire il ne devrait pas y avoir de surprise. La commission recommande à la municipalité d'être particulièrement attentive à la rédaction d'un cahier des charges exhaustif et d'assurer un suivi assidu du chantier.</p> <p>En conclusion, et à l'unanimité. la commission recommande au conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.</p>	
6	<b>Rapport de la commission des Finances</b>	<b>L. Ciocca</b>	<p>« La Commission des finances, composée de MM. Patrick Bouvier, Jean-Michel Buffat, Luc Ciocca, Pierre Favez et André Jaquier, s'est réunie le jeudi 20 août 2015 en présence de M. Jean-Pierre Mitard, municipal des finances, afin de prendre connaissance du préavis municipal relatif à la rénovation de l'auberge du Lion d'Or.</p> <p>Nous relevons que la présentation des 3 financements de la réfection du collecteur, de la rénovation de la grande salle et celle de l'Auberge du Lion d'Or lors de la même séance nous permet de nous assurer qu'il n'y aura pas de divergence avec le préavis 2014/8 relatif à la vente de deux biens communaux accepté par le conseil l'année dernière.</p> <p>Nous relevons également que les prix présentés ont été forfaitisés ce qui laisse peu de place à des imprévus.</p> <p>Le financement de cette réfection étant assuré par le produit des ventes des parcelles 38 et 114, la commission des finances ne peut donc que recommander au Conseil d'accepter le préavis municipal relatif à la rénovation de l'auberge du Lion d'Or tel que présenté par le préavis municipal. »</p>	
6	<b>Préavis municipal</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	N'a rien à ajouter, est à disposition pour d'éventuelles questions.	
6	<b>Vote sur le préavis 2015-08</b>	<b>P. Vallotton</b>	Personne ne demandant la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2015-08:	<b>Le préavis municipal</b>

			<p>Nombre de votants : 28 Oui : 25 Non : 3 Absentions : 0</p> <p>La municipalité remercie le conseil pour sa confiance et garanti que les travaux seront menés dans les règles de l'art et dans le respect des devis.</p>	<b>2015-08 relatif à la rénovation de l'auberge du Lion d'Or est adopté</b>
7	<b>Préavis 2015-09 relatif à la réfection du collecteur d'eaux claires « Chauchy-En Poent »</b>	<b>P. Vallotton</b>	Le préavis municipal 2015-09 et les documents liés ayant été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont pas lus.	
7	<b>Rapport de la commission ad'hoc</b>	<b>J. Wagnière</b>	<p>La commission s'est réunie le 23 juillet et le 25 août. Le 23 juillet en présence du municipal en charge du dossier et M. Damien Morand du bureau SABERT, lesquels ont répondu à toutes les questions.</p> <p>Un passage caméra a mis en évidence la vétusté du collecteur ciment existant. La question principale concernait la nécessité de maintenir un collecteur sur ce tracé, vu la présence du collecteur des eaux claires descendant la route devant la cure.</p> <p>La commission est d'avis qu'il est indispensable de renouveler ce collecteur en modifiant le tracé pour permettre des constructions sur la parcelle vendue dernièrement.</p> <p>La commission ajoute qu'il serait raisonnable de prévoir le remplacement du tronçon en aval de celui-ci, qui passe derrière la cure et l'église, leur état ne devant pas être meilleur, et propose à la municipalité d'inscrire ces travaux au plan des investissements.</p> <p>En conclusion la commission, à l'unanimité, recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté, et prie la municipalité de prendre en compte la remarque concernant les tronçons en aval.</p>	
7	<b>Rapport de la commission des Finances</b>	<b>M.-A. Baumgartner</b>	<p>« La Commission des finances, composée de Mme Séverine Maire et MM. Marc-Antoine Baumgartner, Patrick Bouvier, Jean-Michel Buffat et Pierre Favez, s'est réunie le mardi 28 juillet 2015 en présence de M. Jean-Philippe Buffat, municipal, afin de prendre connaissance du préavis municipal relatif à la réfection du collecteur d'eaux claires « Chauchy-En Poent ».</p> <p>Trois appels d'offre à des entreprises de génie civil de la région ont été faites par la municipalité pour ces travaux et la plus avantageuse a été retenue par la Municipalité.</p> <p>Nous relevons que la présentation des 3 financements de la réfection du collecteur, de la rénovation de la grande salle et celle de l'Auberge du Lion d'Or lors de la même séance nous permet de nous assurer qu'il n'y aura pas de divergence avec le préavis 2014/8 relatif à la vente de deux biens communaux accepté par le conseil l'année dernière.</p> <p>Le financement de cette réfection étant assuré par une partie du produit de la vente de la parcelle 114 et amorti entièrement l'année de sa réalisation, la commission des finances ne peut donc que recommander au Conseil d'accepter le préavis municipal relatif à la réfection du collecteur d'eaux claires « Chauchy-En Poent » tel que présenté par le préavis municipal. »</p>	
7	<b>Préavis municipal</b>	<b>J.-Ph. Buffat</b>	<p>Le passage caméra en aval a été effectué : le collecteur a en effet de l'âge, mais les finances ne permettent pas une réfection à court terme.</p> <p>Il se met à disposition pour les éventuelles questions.</p>	
7	<b>Discussion</b>	<b>F. Provost</b>	Les deux photos reçues sont-elles les mêmes ?	

7	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Buffat</b>	Oui, c'est une erreur...	
7	<b>Vote sur le préavis 2015-09</b>	<b>P. Vallotton</b>	Personne ne demandant plus la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2015-04:  Nombre de votants : 28 Oui : 28 Non : 0 Abstentions : 0  J.-Ph. Buffat remercie le conseil pour sa confiance.	<b>Le préavis municipal 2015-09 relatif à la rénovation du collecteur d'eaux claires « Chauchy-En Poent » est adopté.</b>
8	<b>Préavis 2015-10 relatif à l'achat de places protégées dans un abri PCI</b>	<b>P. Vallotton</b>	Le préavis municipal 2015-10 et les documents liés ayant été reçus par les conseillers avec la convocation, ils ne sont pas lus.	
8	<b>Rapport de la commission ad'hoc</b>	<b>F. Provost</b>	La commission s'est réunie le 10.8, en présence de la municipale en charge du dossier qui a répondu à toutes les questions. La loi impose aux communes de disposer d'abris pour ses habitants. Les particuliers peuvent être dispensés de construire des abris en alimentant un fond. Actuellement la commune dispose de 339 places pour 900 habitants. Toutes sont situées dans des bâtiments privés. La commission achète des « réservations de places dans des abris » et pas les abris eux-mêmes qui appartiennent au propriétaire du bâtiment. En conclusion la commission, constatant que la commune cherche à se conformer à la législation en vigueur, à l'unanimité, recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.	
8	<b>Rapport de la commission des Finances</b>	<b>P. Bouvier</b>	<i>« La Commission des finances, composée de MM. Patrick Bouvier, Jean-Michel Buffat, Luc Ciocca, Pierre Favez et André Jaquier s'est réunie le jeudi 20 août 2015 en présence de M. Jean-Pierre Mitard, municipal des finances, afin de prendre connaissance du préavis municipal relatif à l'achat de places protégées dans un abri PCI. La commission rappelle qu'un fond de réserve abri PCI d'un montant de CHF 173'691.00, uniquement utilisable à cet effet, est disponible. Selon la proposition de la Municipalité, il sera utilisé à cet effet à hauteur de CHF 23'100.00 pour 22 places. La taxe à payer pour la dispense de la réalisation d'abri PCI dans une nouvelle construction est de CHF 800.00 par place, perçue par le canton. La Commune compte actuellement 339 places d'abri PCI, toutes dans des bâtiments privés. Sur ce total, seules 42 places ont été achetées par la Commune, 38 places sous le nouveau bâtiment de l'EMS en Salagnon et 4 places dans les nouvelles villas en construction par l'Entreprise Générale Laurent SA à Vuarrenge. Notre taux de couverture actuel est donc inférieur à 40%. Compte tenu du manque de places dans les différents abris PCI de la commune, et de l'effet neutre sur les comptes annuels, la commission des finances recommande au conseil communal d'accepter la proposition de la Municipalité telle que présentée par le préavis municipal. »</i>	
8	<b>Préavis municipal</b>	<b>I. Wipfli-Thonney</b>	N'a rien à ajouter. Elle se met à disposition pour les éventuelles questions.	
8	<b>Discussion</b>	<b>M. Buffat</b>	En 2012 il avait proposé de construire des places pour la commune, et cela lui a été refusé. Est-ce parce qu'il s'agit d'une construction d'un municipal que la commune envisage d'acheter ces places ? Il estime que la ligne rouge du conflit d'intérêt est franchie. Il demande un vote sanction, en refusant le préavis.	

8	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	De mémoire, évoque le prix proposé par M. Buffat en 2012 : 1200.-, avec une contre-proposition de la commune à 1000.- qui a été refusée. Les places concernées par le préavis soumis aujourd'hui, sont proposées à 1050.-. Cette négociation a nécessité de reprendre les dernières offres, dont celle de M. Buffat en 2012. Concernant un éventuel conflit d'intérêt, il signale que le municipal concerné, époux de Sylvie Roy, s'est retiré durant le débat sur le sujet.	
8	<b>Discussion</b>	<b>M. Buffat</b>	Maintien son avis sur un conflit d'intérêt. Approchera la municipalité, une fois, pour évoquer d'autres conflits d'intérêt qu'il a constaté. Renouvelle son appel pour un vote sanction.	
8	<b>Discussion</b>	<b>C. Duvoisin</b>	Ne voit pas où est le conflit d'intérêt? il s'agit de deux négociations avec à chaque fois des contre-propositions de la commune, une fois refusée, et une fois acceptée.	
8	<b>Discussion</b>	<b>A. Jaquier</b>	Il nous manque des places, nous allons nous faire taper sur les doigts : votez oui !	
8	<b>Discussion</b>	<b>C. Charlet</b>	La commune ne pourrait-elle pas contraindre les propriétaires à construire les abris qui coûtent plus que la taxe d'exemption (800.-/place)	
8	<b>Discussion</b>	<b>I. Wipfli-Thonney</b>	Il faut une construction de 24 pièces habitables pour obliger la construction d'abris.	
8	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	Il rebondi sur la remarque d'A. Jaquier : il y a une épée de Damoclès, car le canton a eu l'idée de prendre les réserves non utilisées des communes, dans une logique de centralisation pour la constitution d'un pot commun. Le canton a reculé pour l'instant, mais si l'on veut que les 173'000.- de ce fond soient bien investi à Vuarrens, achetons ces 22 places proposées.	
8	<b>Discussion</b>	<b>J. Wagnière</b>	Combien de places appartiennent à la commune ? Pourrait-on construire un abri communal sous la grande-salle ?	
8	<b>Discussion</b>	<b>I. Wipfli-Thonney</b>	Il y a 339 places pour 900 habitants à Vuarrens.	
8	<b>Discussion</b>	<b>M. Morier-Buffat</b>	Soutien la proposition de J. Wagnière.	
8	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	Faire un abri communal sous la grande-salle reviendrait à 1 ou 2 millions de francs, pour 200 places environ. Cela paraît difficile à envisager pour les finances communales. Il rappelle également que le fond ne peut être utilisé que pour des places d'abris PCi.	
8	<b>Discussion</b>	<b>F. Verly</b>	Quand la commune achète des places à des privés, quel est l'engagement de la commune pour l'entretien des équipements de ces abris ?	
8	<b>Discussion</b>	<b>I. Wipfli-Thonney</b>	C'est la PCi qui a la responsabilité de contrôler les installations. Elle rappelle que la loi impose de pouvoir libérer les places en 48 heures.	
8	<b>Discussion</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	La logique de l'utilisation des abris est dans la logique d'évènements de guerre ou d'accident chimique. Si 48h sont prévus, il y a des étapes préalables le plus souvent.	

8	Discussion	G. Buffat	Il y a 5-6 ans les politiques on dit qu'il n'y avait plus besoin de construire des abris. Toutes ces places éparpillées pourraient avantageusement être remplacées par des portes ajoutées au tunnel de Pomy. Ce serait plus efficace.	
8	Discussion	S. Maire	Qu'est-ce que le canton fait avec l'argent récolté.	
8	Discussion	J.-P. Mitard	Les 800.- sont utilisés par le pot cantonal, suite à des décisions cantonales.	
8	Discussion	P. Vallotton	S'il y a un problème aujourd'hui : je vais où ?	
8	Discussion	J.-P. Mitard	La responsabilité de chacun serait de construire un abri pour sa maison.	
8	Discussion	M. Morier-Buffat	Pourquoi n'y a-t-il pas en anticipation une distribution de comprimés d'iode, comme à Payerne.	
8	Discussion	J.-P. Mitard	Ici nous ne sommes pas dans un périmètre de risques sismiques et nucléaires.	
8	Discussion	F. Provost	la LAT fait que nous arrivons au bout de ce qui est constructible. S'il n'y a plus de construction, il n'y aura plus d'opportunité d'acheter d'autres places, et l'argent sera récupéré par le canton.	
8	Discussion	M. Buffat	Répète sa demande de ne pas acheter ces places.	
8	Vote sur le préavis 2015-10	P. Vallotton	Personne ne demandant plus la parole, il invite le conseil à voter l'acceptation du préavis municipal 2015-10: Nombre de votants : 28 Oui : 12 Non : 10 Abstentions : 6	<b>Le préavis municipal 2015-10 relatif à l'achat de places protégées dans un abri PCi est adopté</b>
9	Propositions individuelles	R. Pedrazzini	On a rencontré des difficultés lors de la dernière commission concernant un manque de confiance et de transparence de la part de la municipalité. Il n'a pas souhaité aborder ce sujet avant la votation sur l'objet de la grande-salle. La commission a sollicité le syndic, sans obtenir de réponse. Il demande au président de donner un cadre précis de ce que les commissions ont le droit de demander pour leur travail. Il ajoute que la municipalité a refusé l'accès à certains documents, en précisant qu'il y avait un risque que des informations filtrent. Le document demandé était le devis par postes des travaux de la grande-salle.	
9	Propositions individuelles	P. Vallotton	La culture du secret n'est pas facile à gérer : trop ou trop peu ? Une bonne entente doit permettre d'éviter trop de secrets, les conseillers communaux, comme les municipaux sont à même de garder des secrets. Le sujet sera discuté avec le syndic, avec consultation du préfet si nécessaire. Evoque également les discussions autour des données relevant du secret fiscal.	
9	Propositions individuelles	C. Duvoisin	Le lien avec la polémique sur les données fiscales ne peut pas être fait. Les données dont il est question n'étaient pas décisives pour que la commission puisse faire son travail. Il estime qu'il est inutile de faire une tempête pour quelque chose qui en finalité n'avait pas une	

			importance prépondérante.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>I. Balizer</b>	Rappelle le cadre légal concernant les données liées au secret fiscal.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>P. Vallotton</b>	Il est très complexe de pouvoir juger de ce qui peut, doit, ne doit pas, être transmis et à qui. L'analyse doit déterminer si les données ont une influence sur la décision à prendre. Se rappelant que la dernière sollicitation du préfet concernant le secret fiscal a nécessité une analyse des juristes du canton et plusieurs mois avant d'obtenir une position claire, ce qui illustre les difficultés auxquelles sont confrontés les miliciens non juristes, n'ayant pas forcément accès aisément à tous les textes légaux sur tous les domaines. En conclusion, demande à chacun de vouloir collaborer, en se posant à chaque fois la question de l'utilité des données souhaitées pour rendre un avis sur un objet soumis.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>I. Balizer</b>	La question que l'on doit se poser selon la loi sur l'information, c'est s'il y a des intérêts privés prépondérants, s'il y a des intérêts publics prépondérants. Si la réponse est non aux deux questions, les documents doivent être publics.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>C. Charlet</b>	La commission n'a pas voulu déclencher une tempête. Le fait que des chiffres n'aient pas été transmis pouvait être acceptable, même si des moyens auraient pu être utilisés pour masquer certaines données personnelles tout en donnant accès aux chiffres demandés. Mais ce qui n'est pas acceptable c'est le message qui signifiait que la municipalité n'avait pas confiance en la commission, estimant qu'il y avait des risques que les chiffres des devis soient rendus publics par les membres.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>J.-P. Mitard</b>	Je n'ai pas dit à la commission que je ne leur donnais pas les chiffres parce que je n'avais pas confiance en elle. J'ai dit à la commission qu'il ne fallait pas mélanger le rôle de l'exécutif qui doit décider à qui donner des travaux, et la commission issue du législatif, qui doit décider de l'attribution de deniers à tel ou tel projet. Il y a eu de nombreux soumissionnaires, tous de la région. Il a également dit à la commission, pour justifier la décision, que dès lors qu'il y a plus de deux personnes informées sur un sujet privé, celui-ci n'est plus privé. L'exécutif doit exécuter des mandats sur la base des décisions de principe prises par le législatif.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>C. Charlet</b>	La réponse n'est pas satisfaisante, et il note qu'à son affirmation que la municipalité n'avait pas confiance dans la commission, celle-ci n'a pas eu de réaction pour dire le contraire.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>J. Wagnière</b>	L'assermentation des conseillers communaux et municipaux est faite par la même autorité. S'il y a un manque de confiance d'un côté, il pourrait aussi y avoir la réciproque. Comment une commission peut-elle savoir que les informations non transmises sont prépondérantes. Si des données en possession de la municipalité ne doivent pas être divulguées, la municipalité pourrait simplement le signaler aux membres de la commission pour que soit interdit la divulgation.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>C. Duvoisin</b>	Il tient à préciser que la municipalité apprécie l'engagement des membres du conseil, qui étudient tout au long de la législature tous les préavis soumis. Et ajoute que la municipalité a toute confiance dans le conseil, et dans les commissions du conseil.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>I. Balizer</b>	Donne un retour du Grand-Conseil du jour dont le sujet principal était la LAT.	

9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>A. Jaquier</b>	Serait-ce possible de mettre un toit aux arrêts de bus utilisés par les écoliers.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>C. Duvoisin</b>	Un abri est prévu où est actuellement le poids public.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>A. Buffat</b>	Qu'est devenu le monument du cimetière. Et le banc des retraites populaires n'a pas réapparu ce printemps : où est-il ?	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>H. Gerber</b>	Le monument a été nettoyé, il sera reposé vers le cèdre, car il a souffert l'hiver passé. Pour le banc, il transmettra la question à A. Roy.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>C. Charlet</b>	Selon ce qui a été lu dans la presse ces jours, les communes sont responsables des enfants quand ils sortent de l'école jusqu'à l'arrivée du bus. Quelle est la position de la commune ce sujet.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>I. Wipfli-Thonney</b>	La commune étant membre de l'ASIRE, c'est cette dernière qui est responsable. Cette responsabilité s'applique s'il y a plus de 14 minutes entre l'école et l'arrêt du bus. Comme il y a désaccord sur la durée du trajet, la question sera transmise à l'ASIRE.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>A. Jaquier</b>	Si après tous les travaux votés ce soir il reste de l'argent à dépenser, il demande de penser à l'église qui aurait un grand besoin de rénovations.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>C. Duvoisin</b>	Il prend note de cette demande.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>M. Buffat</b>	Un tout ménage a rappelé les règles pour l'émondage des haies et bordures. Mais la forêt empiète sur certaines parcelles cultivées. Il demande à la commune de faire le nécessaire.	
9	<b>Propositions individuelles</b>	<b>H. Gerber</b>	L'ordre a été donné aux gardes-forestiers, et si nécessaire cela sera rappelé le 23 sept. Ce sera donc fait rapidement.	

	<b>Clôture du conseil</b>	<b>P. Vallotton</b>	La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacun de sa participation, et clôt la séance.  <u>Dates des conseils 2015:</u> (mardi à 20h, à la grande salle)  <b>27 octobre</b> <b>15 décembre</b>	<b>Fin du conseil à 22h04</b>
--	---------------------------	---------------------	--	-----------------------------------

**PV adopté par le Conseil Communal du mardi 27 octobre 2015**

**Le président:**

**Le secrétaire:**